

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

GRAND RULLECOURT

PLAN DE ZONAGE

PLUJ ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUJ APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études : **urb.com**

Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1060, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE
03.21.220.200
PLUJ@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- Ue : Zone urbaine à vocation économique
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur de la zone agricole où sont implantées des activités économiques isolées
- N : Zone naturelle
- Np : Secteur de la zone naturelle correspondant aux parcs des Châteaux

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zones inondables

- Zone inondée constatée
- Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Chapelle
2	Maison de maître
3	Pigeonnier-tour
4	Ancien prieuré
5	Eglise
6	Mur de pierres blanches
7	Maison remarquable
8	Monument aux morts
9	Château
10	Oratoire
11	Calvaire

